

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

-----  
EXTRAIT du Registre des Délibérations  
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON  
-----

**Séance du 27 mars 2019**

**à laquelle étaient présents :**

Présidente de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents (9) : Mme AKPINAR-ISTIQAM, Mme AVENA, M. BOURGUIGNAT, Mme GAUTHIÉ, Mme GINDRE, M. JASPART, M. JORROT, Mme TENENBAUM, Mme VIAN.

Membres excusés représentés (7) : M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), M. BERTHIER (représenté par Mme AVENA), Mme HERVIEU (représentée par Mme AKPINAR-ISTIQAM), Mme LECOMTE LE GRAND (représentée par Mme GINDRE), Mme MARTIN-GENDRE (représentée par Mme GAUTHIÉ), Mme MIELLE (représentée par M. JORROT), Mme OBRIOT (représentée par Mme VIAN).

Membre excusé (1) : Mme TROUWBORST.

Date de convocation : 20 mars 2019.

**Délibération n° : 06-2019**

**Objet : Aides facultatives - Secteurs sociaux général et gériatrique - compte rendu des mois de juillet à décembre 2018**

Le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Dijon attribue tous les mois des secours, au titre de ses attributions facultatives, qui font l'objet, pour la majeure partie d'entre eux, d'un passage devant la Commission Hebdomadaire d'Attribution des Aides (CHAA).

Conformément au règlement intérieur du Conseil d'Administration, il doit en être rendu compte régulièrement aux administrateurs de l'établissement.

Les montants des secours attribués par le service social général et par le service gériatrique s'élèvent à :

Années	Service social général	Nombre d'aides attribuées	Montant moyen alloué	Service social gériatrique	Nombre d'aides attribuées	Montant moyen alloué
<b>1er semestre 2018</b>	98 181,63 €	1154	85 €	24 466,77 €	170	144 €
<b>2ème semestre 2018</b>	102 954,37 €	1173	88 €	19 044,47 €	136	140 €
<b>Total 2018</b>	201 136,00 €	2327	86 €	43 511,24 €	306	142 €
<b>Total 2017</b>	207 145,04 €	2274	91 €	41 189,80 €	312	132 €

La nature des aides pour le deuxième semestre 2018 se décline comme suit :

Nature des Aides	Service social général				Service social gérontologique			
	Montant	%	Nombre	Montant moyen alloué	Montant	%	Nombre	Montant moyen alloué
<b>Subsistance</b>	48 115,00 €	46,73	805	60 €	4 300,00 €	22,58	72	60 €
<b>Logement</b>	34 152,60 €	33,17	176	194 €	6 840,89 €	35,92	29	223 €
<b>Santé-Handicap</b>	1 961,10 €	2,88	18	109 €	3 179,53 €	16,7	15	212 €
<b>Autres*</b>	17 725,67 €	17,22	174	102 €	4 724,05 €	24,81	20	236 €

\* : comprend les aides relatives aux frais de formation, frais de restauration (Clos Chauveau), frais d'assurances, frais obsèques, aides aux sinistrés, aides remboursables, frais de transport, etc.

En 2018 ce sont 244 647 € redistribués au titre des aides financières facultatives pour les deux services sociaux. Ce montant est stable puisqu'il s'élevait à 243 866 € en 2017.

**Plus précisément de juillet à décembre 2018 service social général :**

➤ **le profil des bénéficiaires :** 1/3 des demandes sont allouées à des personnes ayant entre 51 et 62 ans et une demande sur deux concerne une personne entre 31 et 50 ans. Un demandeur sur cinq n'a aucune ressource et plus de 40 % ont < 350 €.

**Plus précisément de juillet à décembre 2018 service social gérontologique :**

➤ **le profil des bénéficiaires :** 40 % des demandeurs ont des revenus inférieurs à 750 €, soit en dessous du minimum vieillesse et près de la moitié des aides sont attribuées à des personnes de moins de 65 ans, soit avant l'âge d'ouverture des droits à la retraite.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

Interventions sociales : 1

Ressources internes : 1

Receveur Municipal : 1

Accusé de réception en préfecture  
021-262101066-20190327-6-2019-DE  
Date de télétransmission : 04/04/2019  
Date de réception préfecture : 04/04/2019